

Groupe informatique (GI)

LES FONCTIONNALITES E-HEALTH, CA PRIME ?

Chers utilisateurs de Pricare, les quelques lignes qui suivent peuvent vous intéresser !

Mars 2016

**Vous en avez peut-être entendu parler, vous l'avez lu, on vous l'a dit...
Mais vous n'étiez pas sûr, ce n'était pas clair !
Le Groupe Informatique a fait le point pour vous et vous informe.**

Adieu veaux, vaches, cochons !

Car oui ! C'est bien vrai, l'accord médico-mutualiste 2016-2017 passé le 21/12/2015¹ prévoit la fusion de la prime de *Soutien à la pratique* et de la prime *Télématique* en une prime unique : la « **prime de soutien à la pratique informatisée et à l'utilisation des services e-Health** ».

Un réajustement cosmétique uniquement ?

Jusque-là, rien de bien préoccupant... Un changement de nom ce n'est pas majeur, si ce n'est que cette nouvelle prime télématique sera **variable** en fonction de **votre utilisation effective des services liés aux fonctionnalités e-Health**.

Concrètement...

Pour une utilisation minimale de l'outil informatique (et du DMG pour les maisons médicales à l'acte) c'est-à-dire sans inclure les fonctionnalités e-Health, la prime ne sera plus que de **1500€** (pour les médecins généralistes qui répondent aux conditions actuelles pour l'allocation de la prime *Soutien à la pratique*). Pour les MG en formation (MGFP), la prime sera de **800€** (*Prime télématique* maintenue en l'état).

Pour les médecins qui réalisent pleinement tous les objectifs d'utilisation effective des fonctionnalités e-Health, cette prime sera augmentée à **4550€**. De plus, ces montants seront

¹ http://www.inami.fgov.be/SiteCollectionDocuments/accord_medecins_mutualites_2016_2017.pdf

augmentés de **500€** si le médecin remplit les conditions d'envoi de SumEHR en ligne. Cette prime SumEHR ne concerne pas les assistants (MGFP).

Détaillons un peu...

A partir du 1^{er} juillet 2016, une évaluation sera faite pour chaque médecin ou pratique de groupe concernant les 6 paramètres suivants :

- Recip-e²
- Demandes chapitre IV³
- Consentement éclairé⁴
- Chargement du SumEHR
- *Gestion électronique du DMG (non pertinent pour les MM au forfait, mais serait considéré comme rencontré pour celles-ci⁵)*
- *Facturation électronique (pas encore ouvert aux MM, mais serait également considéré comme rencontré pour celles-ci⁶)*

Un flou persiste cependant concernant les **seuils précis d'évaluation**, qui ne devraient être fixés et communiqués par l'INAMI qu'en date du 01/07/2016 pour l'année 2016, et pour le 31/12/2016 pour l'année 2017.

On sait toutefois déjà que la prime sera proportionnelle au nombre de critères remplis (tout en ne connaissant donc pas encore les seuils pour les atteindre) :

Année 2016	Année 2017	Montant
3 critères	4 critères	3400€
5 critères	6 critères	4550€
200 SumEHR	400 SumEHR	+ 500€

Pour les SumEHR, c'est la moyenne au sein de la pratique de groupe qui importe, chaque médecin restant néanmoins éligible pour la prime s'il atteint son quota individuellement (règle d'application pour 2015)⁷.

² Prescription électronique de médicaments

³ Demande d'accord via voie électronique pour la prescription de médicaments du Chapitre IV (remboursements médecin conseil de la mutuelle)

⁴ L'accord que le patient donne pour le partage électronique et sécurisé de ses données entre les personnes qui le soignent (Réseaux Santé wallon et bruxellois)

⁵ Nous attendons encore une confirmation de la commission forfait sur ce point !

⁶ Nous attendons encore une confirmation de la commission forfait sur ce point !

⁷ Voir exemple concret sur le site de l'INAMI :

<http://www.inami.fgov.be/fr/professionnels/sante/medecins/aide/Pages/prime-sumehr-medecin-generaliste.aspx#.Vuki6cvmrMo>

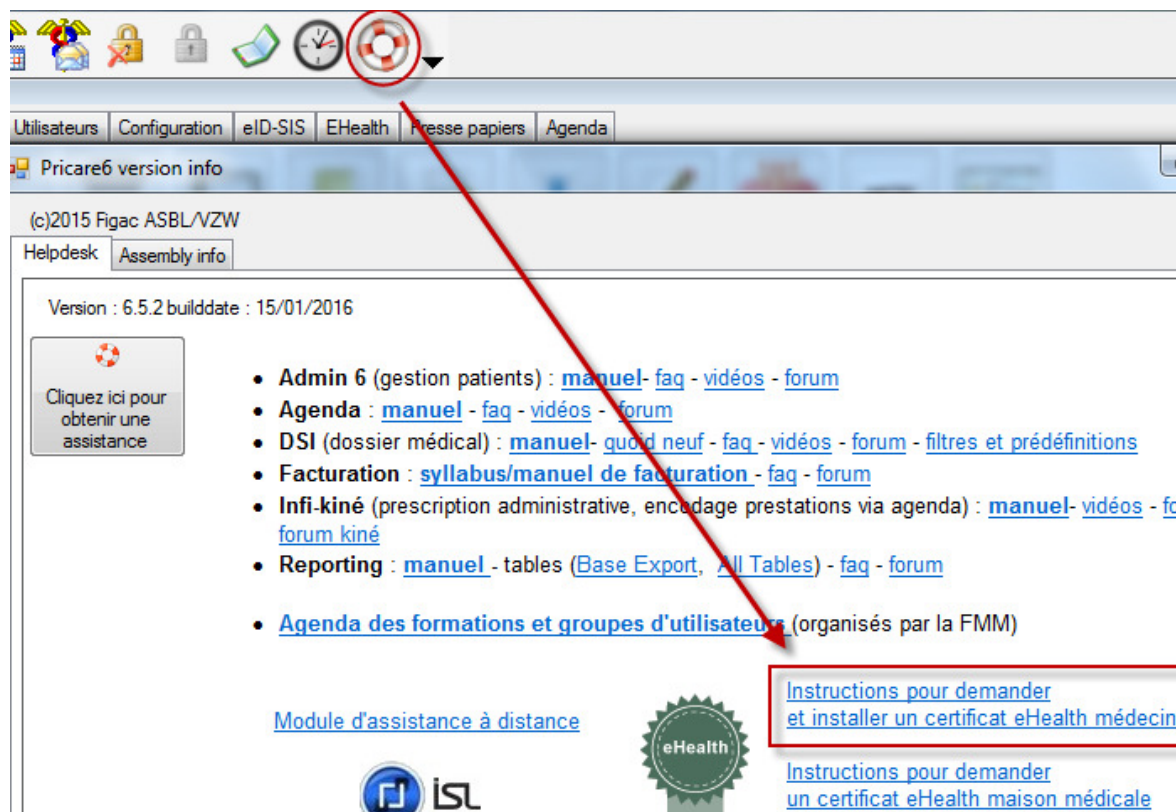
Et Pricare dans tout ça ?

Au niveau du développement, les fonctionnalités prises en compte pour la modulation de la prime seront encore améliorées d'ici juillet 2016. Nous vous invitons à lire les newsletters de Figac qui suivront.

Les démarches que vous pouvez faire ?

Pour pouvoir accéder à ces fonctionnalités, chaque médecin doit demander son **certificat eHealth**, qui est la clé de cryptage identifiant le médecin sur les réseaux sécurisés d'échange de données médicales.

Le **mode d'emploi détaillé** pour la demande du certificat est accessible via la bouée (voir page suivante). Il est donc essentiel que tous les médecins utilisateurs de Pricare⁸ fassent la démarche d'obtenir et d'installer leur certificat afin de pouvoir commencer à utiliser les fonctionnalités e-Health.



Utilisateurs Configuration eID-SIS EHealth Presse papiers Agenda

Pricare6 version info

(c)2015 Figac ASBL/VZW

Helpdesk Assembly info

Version : 6.5.2 builddate : 15/01/2016

Cliquez ici pour obtenir une assistance

- **Admin 6** (gestion patients) : [manuel](#) - [faq](#) - [vidéos](#) - [forum](#)
- **Agenda** : [manuel](#) - [faq](#) - [vidéos](#) - [forum](#)
- **DSI** (dossier médical) : [manuel](#) - [quod neuf](#) - [faq](#) - [vidéos](#) - [forum](#) - [filtres et prédéfinitions](#)
- **Facturation** : [syllabus/manuel de facturation](#) - [faq](#) - [forum](#)
- **Infi-kiné** (prescription administrative, encodage prestations via agenda) : [manuel](#) - [vidéos](#) - [forum kiné](#)
- **Reporting** : [manuel](#) - tables ([Base Export](#), [All Tables](#)) - [faq](#) - [forum](#)
- **Agenda des formations et groupes d'utilisateurs** (organisés par la FMM)

[Module d'assistance à distance](#)

[Instructions pour demander et installer un certificat eHealth médecin](#)

[Instructions pour demander un certificat eHealth maison médicale](#)

ISL eHealth

Cela suppose par ailleurs que chaque équipe réfléchisse aux **stratégies à mettre en place** afin de diffuser l'information aux patients le plus efficacement possible (à l'accueil, lors de l'abonnement, avec le courrier de la MM, etc).

Un petit coup de pouce ?...

Le Groupe Informatique est néanmoins conscient qu'un certain nombre d'utilisateurs ont pu rencontrer des **difficultés pour télécharger et installer ce certificat**. C'est pourquoi nous

⁸ Actuellement, sur les 322 médecins francophones travaillant avec Pricare, seuls 85 médecins (26%) sont à jour pour ces démarches.

invitons les utilisateurs qui rencontrent ces difficultés et qui n'ont pas pu trouver de ressources dans leur entourage direct (collègue, informaticien, GLoUPs, etc) à **se diriger vers les services suivants :**

- Suite à un accord avec **Carecoach**, Pricare sera inclus sur le site www.moncertificatehealth.be. Celui-ci permet aux médecins d'obtenir à un prix fixe une assistance personnelle pour la demande ou le renouvellement d'un certificat eHealth.
- Le **Réseau Santé Bruxellois (RSB)** organise une formation générale (plusieurs éditeurs logiciels seront présents). Elle devrait se tenir le 23 avril 2016 dans les locaux de la SSMG. Benjamin Fauquert, MG à la MM Le Noyer, y animera un atelier. Nous vous invitons à venir nombreux (infos sur leur site web).
- Le **Réseau Santé Wallon (RSW)** s'organise également et va mettre en place dans les mois qui viennent des formations via le site www.e-santewallonie.be. Vous êtes dès à présent invités, si vous le souhaitez, à remplir un petit questionnaire en ligne afin de les aider à mieux évaluer vos demandes et attentes en matière de formation et d'information.
- Pour **les maisons médicales de l'IGL**, une permanence RSW est organisée à l'Igl le vendredi 15 avril, de 12h00 à 16h00 (se munir de la carte d'identité ET du code PIN ; la demande d'adhésion écrite et signée au RSW peut également se faire à l'Igl dans le même temps).
- Pour **les autres régions**, on pourrait mettre en place le même type de service dans les mois qui viennent, en fonction du retour d'expérience de l'IGL.
- Les **prochains GLoUP** (Groupe Locaux de Utilisateurs de Pricare), aborderont les services ehealth et les améliorations / nouvelles fonctionnalités apportées à Pricare. Ils se tiendront les 31 mai (Charleroi), 01 juin (Bruxelles) et 02 juin 2016 (Liège).

Risques et limites

Le réseau E-Health permet d'améliorer un critère fondamental de la qualité de notre système de soin. Le partage d'information structurée entre lignes de soin est un objectif ambitieux auquel les maisons médicales souscrivent.

Cette démarche soulève néanmoins des questions qui ne sont pas toutes réglées. Elles sont d'ordre éthique, méthodologique et politique, et portent sur la sécurité des données échangées, leur pertinence, leur utilisation, et sur le consentement du patient. Plusieurs actions vous seront proposées dans les mois à venir à la FMM afin de partager une réflexion, une sensibilisation et une information autour de ces questions.

La newsletter de Figac, que vous allez recevoir tout prochainement, vous livre aussi la réflexion de l'équipe sur les aspects liés à la sécurité.

Vous avez des questions ? Pas de souci !

Marie-Agnès Broze – Responsable Programme DSI-Pricare à la FMM marie-agnes.broze@fmm.be - 02.514.40.14

